

Séance du 09 janvier 2025 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

M. CHAUVIERES Morgan, Mme CLAU Nadine, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme GUESDON Nicole, Mme KRIMM Delphine, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

Mme CANE Nathalie donne pouvoir à M. MIETTE Pierre, Mme DABAN Marie-Françoise donne pouvoir à Mme MOREL Michelle

Absent(s) :

M. GROSSET Ludovic

Excusé(s) :

Mme CANE Nathalie, Mme DABAN Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. MIETTE Pierre

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 - Approbation Procès-verbal séance du 06 décembre 2024 et information virement de crédit n°1

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Budget 2024 - Décision modificative n°1 – DE2025 01

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60612 (011) : Énergie – Électricité	-4 700,00		
6215 (012) : Personnel affecté par la commune membre du GFP	4 700,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Demande de subvention projet désimperméabilisation cour d'école – DE2025 02

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école de Saint Porquier "cour Oasis".

L'estimation des travaux globale s'élève à 183 168,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 20.000,00 € HT auquel il faut ajouter les frais connexes d'un montant de 5.300 € HT, soit un coût d'opération de 208.468.00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une sollicitation aux politiques d'inscription contractuelles du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Monsieur le propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- de l'Etat au titre de la programmation 2025
- de l'Agence Adour Garonne

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés		Nom du prestataire	Montant (HT)	
Maîtrise d'œuvre				
Paysagiste		Confluence Studio SAS	20 000,00 €	
Études complémentaires / frais annexes				
Étude de sols			2 500,00 €	
Coordonnateur SPS			2 800,00 €	
Sous-total MOE/Études			25 300,00 €	
Travaux			183 168,00 €	
Sous-total travaux ou acquisitions			183 168,00 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)			208 468,00 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	52 117,00 €	25,00%
Agence Adour Garonne		sollicité	41 000,00 €	19,67%
Conseil départemental CE		Sollicité	50 526,00 €	24,24%
REGION		sollicité	23 132,00 €	11,10%
Sous-total aides publiques			Taux de financement public	
			166 775,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres		41 693,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			41 693,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			208 468,00 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
 - du Département de Tarn-et-Garonne
 - de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
 - de l'Etat au titre de la programmation 2025
 - de l'Agence Adour Garonne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 1, Abstention : 1)

Contre : M. PEYRUSSE Jean-Luc

Abstention : Mme GUESDON Nicole

4 - Création 2 postes non permanents à 26H – DE2025 03

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service technique de la commune en raison du départ d'un agent et d'un congé maladie, il conviendrait de créer deux emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} février 2025 au 31 aout 2025.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/02/2025 au 31/08/2025	1	Adjoint technique	Agent technique	26 heures
Du 01/02/2025 au 31/08/2025 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	26 heures

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade pour les agents techniques.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses

Vœux du maire et du conseil municipal à la salle polyvalente le dimanche 19 janvier à 11h.

Vœux du président de Terres des Confluences vendredi 24 janvier à partir de 9h.

Chats errants : devis reçu du vétérinaire de Montech qui semble cher – Mme Falga propose de prendre contact auprès d'associations sur Castelsarrasin et Montech afin d'avoir des conseils et des tarifs plus adaptés.

Une expertise de l'état sanitaire du tilleul de l'école a été demandée au Dr Jugnet en raison d'un risque pour la sécurité des enfants.

Comité suivi médiation numérique le 23 janvier à 10h30 à la communauté de communes, Mme Fontes représentera la mairie.

Proposition de renouvellement de la convention pour la capture et la prise en charge chiens en fourrière par l'élevage DESTARAC 2025 : tarif 1650 euros annuel.

Devis BATI82 pour le ramassage des gravats et des plaques amiantés pour un coût de 8488.50 euros TTC issus d'un dépôt sauvage constaté et pour lequel une plainte a été déposée par la mairie.

Demande de subvention pour séjours linguistiques et éducatifs de la part du collège Flamens et de Jean de Prades : monsieur le maire propose de répondre pour le collège Flamens que ce n'est pas le collège d'affectation des élèves de la commune, donc si un résident est concerné par le voyage il doit faire une demande individuelle auprès de la mairie. Pour Jean de Prades, si le conseil décide de subventionner la classe, il n'y aura pas de subvention individuelle. Cette solution sera étudiée au moment de la préparation du budget 2025.

Demande emplacement Foodtruck : le conseil devra délibérer pour fixer un tarif d'occupation du domaine public applicable pour toutes les demandes d'emplacement afin de se conformer à la réglementation.

Devis nettoyage façade mairie par drone : la façade de la mairie nécessite un entretien, la solution du nettoyage par drone évite l'utilisation d'un échafaudage et sera étudiée lors de la préparation du budget 2025.

Devis enrobés rue de la mairie : un devis de la société SPIE a été réalisé afin de chiffrer la reprise des enrobés de la rue de la mairie entre la place de la Poste et la place de l'Hôtel de Ville et sera étudié à la fin des travaux d'aménagement de la place de la Poste.

Devis Dove Buster nettoyage fientes pigeons pour 7 800 euros TTC afin de nettoyer les combles des logements et le clocher de l'église. Ce devis est reporté pour le moment.

SAFER : proposition d'assistance pour la reprise des biens sans maître : le tarif de la prestation est porté à 2 000 euros HT pour 2025.

Courrier Christian ASTRUC à destination du conseil municipal au sujet des commission d'aménagement foncier, ce courrier est mis à disposition des conseillers au secrétariat de mairie.

Projet vidéoprotection par Lease Protect : la société propose un renouvellement total des caméras de la commune avec un système de location sur 5 ans comprenant l'installation, la fourniture et la maintenance. Tous les 3 ans, le matériel est entièrement renouvelé et les tarifs sont bloqués pendant la durée de notre engagement avec Lease Protect.

Pour 15 caméras, le tarif serait de 917 euros HT par mois à condition de prendre une décision au premier trimestre 2025. Ce projet est à étudier lors de la préparation du budget 2025.

Eric Fossez présente un appel à manifestation d'intérêt émanant de l'AREC (agence régionale énergie climat) afin de financer un projet d'énergies renouvelables citoyennes. Il propose de postuler et de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt et de consulter la population afin de porter collectivement un projet photovoltaïque à Saint Porquier.

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance,
P. MIETTE

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire, X. PREVEDELLO